

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

KIBUNGO



892

Kigali, le 9 janvier 1959.-

de

B.P. 14.-

RUANDA-URUNDI GEBIED

PRISON DE RESIDENCE DU RUANDA.-

(*) N° 45/E.564.i.-

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

A Monsieur l'Agent Territorial
Chef de Secteur

à

R W A M A G A N A.-
=====

Transfert détenus
Kibungu.-

Handwritten notes:
87 |
12.1.59
D.C.

Monsieur l'Agent Territorial,

Suite à votre lettre n° 310/D.c. du 31/12/58, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que dorénavant le transfert de détenus à la prison de Kibungu aura lieu de la façon suivante:

1) Trajet Kigali- Rwamagana : Transport réquisitionné par la prison de Kigali.-

2) le ou les détenus auront leurs rations d'un jour (farine de manioc- haricots) pour pouvoir passer la nuit à Rwamagana.-

3) le lendemain les détenus + escorte continueront leur route suyant vos ordres, c'est-à-dire s'il y a moyen de transport au tarif d'un franc le km- je vous prie d'établir le réquisitoire, dans la négative ils continueront à pied.-

Si le cas se présente encore que les policiers refusent d'exécuter vos ordres, veuillez m'avertir dans un délai le plus bref possible.- Je n'admets jamais qu'un policier refuse d'exécuter les ordres d'un agent européen de l'Administration.-

Le Directeur de la Prison de Résidence,

VAN AGTMAEL, R.-

Handwritten signature of Van Agtmael, R.